



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement

Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village

www.etablissement-scolaire-mandement.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Satigny

Judi 29 septembre 2011 de 18h00 à 20h00

Salle du conseil de l'école de Satigny Village

Présents :

Directeur : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Représentants des Enseignants : Noémie Moggio
Audrey Mercier
Bischoff Gagnière Marie-Françoise
Carlos Ballesteros

Commune : M. Poget, Conseiller administratif

Responsable des bâtiments scolaires : Luc Piller

Représentantes des parents : Véronique Leuenberger
Dominique Moser
Catherine Schwager
Isabella Siddiqi

Excusée :

GIAP : Mme Hauser

Abréviations :

APE	Association des parents d'élèves
CE	Conseil d'établissement
DGEP	Direction générale de l'enseignement primaire
DIP	Département de l'instruction publique
DLR	Dardagny, La Plaine et Russin
ECSP	Enseignant chargé de soutien pédagogique
ES	Etudes surveillées
GAPP	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
PE	Projet d'établissement
RE	Représentants des enseignants
RP	Représentantes des parents
SSJ	Service de la santé de la jeunesse

1. Bienvenue, accueil

Pour ce premier Conseil d'établissement de l'exercice 2011-2012, M. Yves Corbat souhaite la bienvenue à tous.

Il informe que le poste occupé par Mme Gonzalez, à savoir responsable de région du GIAP, est repris par Mme Hauser pour la présente année scolaire.

Mme Hauser participera aux CE lorsqu'il y aura une demande de sa part ou des autres membres du CE. Comme le règlement du GIAP le précise, seuls les responsables de groupes assistent aux CE en tant que membres invités. Cela signifie qu'à partir du présent CE, Mme Keller, animatrice n'y participera plus.

1.1 Etat de la situation – rentrée scolaire 2011

Du point de vue de M. Corbat la rentrée scolaire s'est bien déroulée et souligne que celle-ci fut bien organisée, tant par les enseignants que les autorités.

Il n'y eut pas d'arrivée massive de nouveaux élèves comme cela fut le cas à la précédente rentrée scolaire.

En ce qui concerne l'affichage des listes de classe le samedi matin précédant la rentrée, hormis une minorité de familles mécontentes, le dispositif a donné satisfaction.

Il n'empêche que le processus sera doté d'améliorations pour certains cas de figure. Une lettre personnalisée sera envoyée aux familles concernées courant juillet.

L'ouverture d'une classe supplémentaire a nécessité un réaménagement de l'affectation des classes et l'engagement de M. Alain Boegli qui travaille doré et déjà avec Mme Laurence Bronnimann.

Mme Sidiqqi informe que les RP ont été contactées par le GAPP qui souhaitait avoir leurs avis sur le déroulement de la rentrée scolaire. Elles ont répondu positivement et sont unanimement satisfaites du déroulement.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Fonctionnement des écoles et mouvement des élèves Mouvement d'élèves, critères et communication

Les RP souhaitent connaître si le directeur a eu écho d'interrogations quant au brassage des classes qui finalement n'a pas eu lieu comme cela avait été évoqué en juin dernier.

Le directeur explique que lorsqu'il a reçu la première enveloppe budgétaire, celle-ci ne permettait pas l'ouverture d'une classe supplémentaire. A la suite des inscriptions du mois de mars dernier, une première projection mettait en évidence un déséquilibre patent au niveau du nombre d'élèves par classe.

Partant de ces données, le directeur a mandaté un groupe d'enseignants pour travailler sur la composition des classes afin que ces dernières se situent dans une fourchette de 18 à 22 élèves maximums.

Un premier constat a été fait et démontre que pour satisfaire cet objectif, 20 classes seraient nécessaires et certaines d'entre-elles en double degrés.

A partir de cette première étude, le directeur a négocié auprès de la DGEP un poste supplémentaire, soit la possibilité d'ouvrir une nouvelle classe.

Dans l'attente d'une réponse, des scénarii ont été envisagés et ont démontré que pour obtenir des classes équilibrées, un nouveau panachage allait être nécessaire, tout du moins pour certaines classes.

Avec l'obtention du poste supplémentaire, l'organisation des classes n'a pas nécessité de grands chamboulements. Les écoles de Satigny ont débuté l'année scolaire avec 14 classes au Village et 5 classes à la Mairie. Le taux de l'enseignant chargé de soutien pédagogique (ECSP) a pu être préservé, à savoir 50% pour les 2 écoles de Satigny.

Trois familles ont interpellé le directeur pour comprendre ce qui avait participé au changement de classe de leur enfant.

Mme Sidiqqi souhaiterait pouvoir connaître les critères de choix lorsqu'un aménagement de classe nécessite le déplacement de certains élèves.

Les RE expliquent que dans un premier temps ils se réunissent afin de définir certains critères, qui doivent dans tous les cas respecter l'intérêt de l'élève et permettre d'atteindre les effectifs définis par le directeur.

Mme Bischoff-Gagnière souligne que lors d'une réorganisation de classe, un des critères retenu est l'affinité que certains élèves peuvent avoir entre eux. Il est également tenu compte des critères tels que l'âge, la capacité à être autonome, la multiplication des leaders et parfois le lieu de domiciliation.

A la suite de cela M. Ballesteros explique que l'enseignant qui transmet des élèves à un autre enseignant, informe ce dernier du profil complet de l'élève.

Le directeur ajoute que jamais un choix ne se fait sans réflexion et que le tirage au sort ne fait en aucun cas partie des outils pour constituer les classes. De plus, il est tout à fait envisageable que tout changement puisse déclencher une réaction affective et émotionnelle.

Tant les enseignants que le directeur sont à la disposition des familles qui s'interrogent ou qui s'inquiètent, et les invitent à venir rapidement discuter.

Enfin, le directeur précise que malgré une organisation bien planifiée, certaines classes ont un effectif qui demeure trop important, notamment les 8P.

Gestion de situations de crise sur le territoire scolaire

Des parents souhaitent avoir connaissance sur la méthode employée lorsqu'il s'agit de gérer une crise qui implique des adultes dans le préau.

Les RP s'interrogent sur l'impact que peut engendrer un comportement inadéquat de la part d'un parent aux yeux des élèves ?

Le directeur précise en prenant exemple sur la très récente manifestation d'un parent qui revendiquait sa volonté pour que son enfant change de classe, que tout parent est en droit de manifester et que rien ne l'y interdit.

Dans le cas présent, un protocole d'intervention qui fait appel à la police peut être activé, ce qui a été le cas.

Le rôle du directeur est de s'assurer de la sécurité des élèves et de l'ensemble de ses collaborateurs. Il ajoute qu'il préfère en premier lieu approcher ce genre de situation par la négociation et la discussion, en vue de trouver un terrain d'entente.

Dans ce cas précis après avoir fait appel à la police, qui a constaté les faits, celle-ci a accompagné le parent hors du territoire scolaire.

Consignes avaient été données aux enseignants de permettre aux élèves de poser toutes questions relatives à ce qu'ils avaient observé lors de la rentrée dans les bâtiments. La discussion portait sur les notions de droit civique et démocratique, cela naturellement adapté au niveau de l'âge des élèves.

En ce qui concerne la possibilité de dépôt de plainte, le directeur et M. Poget précisent que ces mesures peuvent se concrétiser et qu'elles dépendent de deux entités distinctes. Si un enseignant ou un collaborateur de l'instruction publique est agressé dans le cadre de sa fonction, il a la possibilité de porter plainte en son nom et le DIP s'associera à sa démarche.

En ce qui concerne l'occupation du territoire ou la dégradation des bâtiments scolaires, la Commune qui est propriétaire, est seule habilitée à déposer une plainte à l'encontre des malveillants.

M. Poget souligne qu'avant d'en arriver à un dépôt de plainte, il est préférable de canaliser et modérer tout contrevenant.

Les RP informent que ce parent a pris contact avec certains parents de la classe de son enfant avec l'idée de les associer à sa cause.

Le directeur précise qu'un travail de suivi est fait avec ses collaborateurs et qu'il sera présent lors de la soirée de parents du 6 octobre 2011, en vue de veiller à la sérénité des débats et des lieux.

Les RP soulignent que c'est la deuxième fois que ce parent fait un esclandre dans le préau et que cela angoisse bien des parents.

Le directeur souligne que de tels événements génèrent légitimement de l'anxiété et invite toute personne à venir en parler avec lui si nécessaire.

Lettre

Les RP mentionne une lettre de parents, reçue récemment, laquelle met en évidence des observations de situations de violence durant les récréations. Les auteurs de la lettre proposent des actions qui visent à améliorer l'ambiance entre camarade.

Le directeur répond qu'il n'a pas encore eu connaissance de ce courrier. Il rappelle que les consignes de surveillance sont connues de ses collaborateurs. Il reconnaît que l'exiguïté des préaux peut participer à une augmentation de l'excitation.

2.2 Groupe de travail Fête des écoles

Les RP souhaiteraient que le débriefing de la Fête des écoles 2011 puisse se faire plus rapidement que par le passé. Ceci permettrait de mieux préparer la suivante. M. Poget en prend note et assure qu'une séance sera mise en place avant la fin de l'année civile.

2.3 Sant"E"scalade

La participation à Sant"E"scalade existe maintenant depuis 6 ans et les entraînements depuis 3 ans.

Il y a 137 élèves inscrits pour les entraînements Sant"E"scalade et 99 pour la course. Les entraînements auront lieu le mardi à 12h00 et seront suivi d'un pique-nique en commun.

Les RE informent qu'il y a 19 parents qui se sont proposés pour l'encadrement le premier mardi d'entraînement, mais que malheureusement il manque des bénévoles pour les séances suivantes.

Mme Bischoff-Gagnière suggère que pour l'an prochain, soit spécifié sur le bulletin d'inscription aux parents, la participation à l'entraînement ou à l'encadrement. Pour cette année elle propose de faire une relance par le biais des élèves.

Mme Moggio informe que les bulletins de commande pour les T-shirts ont déjà été transmis afin que les élèves puissent les recevoir rapidement et les porter pendant les entraînements.

3. Nouveau dossier

3.1 Evaluation externe du projet d'établissement – EVALEX Restitution et synthèse des commentaires

Le directeur rappelle que Mme Marchesini, Directrice du département, avait émis son intention de participer au CE pendant lequel nous aborderions le sujet EVALEX.

Les RP demandent ce qu'il adviendra de ce rapport ? Elles mettent en évidence son caractère technique et complexe pour les profanes.

Les RP précisent qu'en général, les parents souhaitent collaborer et apprendre à apprendre, sans toutefois intervenir directement dans les leçons ou les programmes pédagogiques.

Le directeur constate qu'entre le projet initial émanant d'une volonté politique et son application sur le terrain, il y a un espace que tout un chacun doit s'approprier à la mesure de ses prérogatives, pour lui permettre d'atteindre l'objectif, à savoir la progression de tous les élèves.

Les domaines dans lesquels les parents peuvent agir, ne touchent pas directement à l'aspect pédagogique. Cependant leur champ de compétences a une influence positive sur le fonctionnement global de l'établissement scolaire.

Le directeur précise qu'il doit appliquer la politique du Conseil d'Etat, qui veut accentuer une synergie qui vise à impliquer davantage les parents dans le partenariat scolaire. 2012 correspond à une année de transition, tant au niveau du PE que du CE lequel se verra renouvelé à la suite d'élections courant mars 2012.

Les RP demandent quels seront les moyens mis en place, et si on se réfère aux recommandations du rapport EVALEX, qui préconise un seul projet d'établissement pour les 5 écoles, est-ce que cela fait sens ?

M. Ballesteros relève que trop de précision dans le PE enferme le PE. Il faudrait donc ouvrir le projet pour avoir différents objectifs.

Le directeur précise que le prochain PE bénéficiera d'une méthodologie plus adéquate et devrait impliquer de manière plus cohérente les enseignants ainsi que les autres partenaires liés au bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

M. Poget voit bien l'utilité du PE dans la remarque 5 des recommandations (plus grande ouverture à l'égard des parents, favoriser un climat de confiance et une intégration sociale des familles).

Mme Bischoff Gagnière pense qu'il est appréciable d'avoir une formation commune, d'autant plus en raison de la multitude des bâtiments scolaires, mais s'interroge sur la manière de répercuter les bénéfices, car il y a indéniablement un manque de temps pour favoriser un réel suivi de projet.

M. Corbat remercie tous les collaborateurs pour l'aide apportée à la mise en place de ce projet. L'initiation du PE n'a pas bénéficié d'un terrain idéal pour favoriser son bon déroulement, tant par une méconnaissance de la méthode à utiliser que par un timing non approprié.

Mme Sidiqqi ajoute que l'école des parents propose 2 modules de formation qui sont destinés aux parents d'élèves et qui traitent de la manière d'apprendre à apprendre.

Les RP demandent pourquoi l'actuel PE ne peut pas être conservé tel quel ?

Le directeur rappelle qu'à l'origine de la mise en place de projets d'établissement à la rentrée 2008, les écoles de Satigny Mairie et Satigny Village formaient un établissement scolaire et les écoles de Dardagny, La Plaine et Russin en formaient un autre.

En janvier 2009, M. Corbat, directeur de l'établissement de Satigny a assuré de manière ad interim, la direction de l'établissement scolaire de DLR. Il a initié avec les enseignants de ces 3 écoles, le projet d'établissement qui leur était propre. En août 2009, la DGEP a reconfiguré ces 2 établissements pour donner naissance à l'établissement scolaire du Mandement. Etant donné que chaque établissement avait d'ores et déjà établi son propre PE, il a été décidé que ceux-ci devaient être menés à bout de manière distincte.

Les conséquences liées à cette reconfiguration amènent l'obligation de rentrer dans un seul et unique PE. Toutefois, la méthodologie qui sera utilisée (Projecto) permettra de décliner un objectif commun en différentes actions spécifiques à chaque école si besoin.

3.2 Bilan législature CE actuel et perspectives 2012

Le directeur rappelle que ce qui prévaut pour le PE devrait s'appliquer au CE selon une formule qui reste à définir.

Les RP répondent qu'elles ne sont pas favorables à cette évolution.

Le directeur souligne que dans un premier temps il s'agira de permettre à tout membre du CE de faire un bilan du fonctionnement et d'émettre des hypothèses en lien avec la mise en place du futur CE.

En ce qui concerne les élections du prochain CE, une piste est étudiée par le secrétariat général du DIP en vue de procéder à une votation par correspondance. La démarche sera de toute façon explicitée à l'aide d'un courrier que tout parent recevra à domicile.

4. Divers

4.1 Calendrier de l'Avent

L'association des habitants du chemin de la Mère-Jeanne organise cette année le traditionnel calendrier de l'Avent pour la commune de Satigny.

L'APE proposera un apéritif dans le préau le mardi 13 décembre et propose que les classes s'associent à la démarche en décorant les vitres d'une ou plusieurs classes de l'école de Satigny Village.

Le directeur est d'accord sur le principe et les RE répondent favorablement et relayeront cette demande auprès de leurs collègues.

Les RP propose que l'an prochain soit réservé 2 dates afin que Satigny Mairie puisse également participer à cet évènement.

4.2 Etudes surveillées

Le directeur signale que la fréquentation des ES est en hausse et qu'une séance supplémentaire pour Satigny Village a été mise en place. Le déroulement se présente et se passe bien. Il souhaiterait avoir l'avis et un compte rendu des parents.

Mme Bischoff-Gagnière signale que le nombre d'élèves à ces séances est trop élevé (15 élèves). En effet, il faut tenir compte des différents degrés des élèves, ce qui complique passablement la tâche de l'enseignant chargé de la surveillance, étant donné que celui-ci va bien au-delà de ce rôle en répondant aux multiples questions des élèves.

Le directeur rappelle que le Conseil d'Etat a émis la volonté que tout enfant puisse participer aux ES. Un des objectifs des ES est de proposer un endroit calme pour faire les devoirs. Il est bien conscient que les enseignants en charge font bien plus que de la surveillance, et aident les élèves qui en ont besoin.

La fréquentation pour Satigny Village est de 32 élèves et pour Satigny Mairie de 35 élèves.

4.3 Accès école

M. Poget informe qu'un plan des accès et lieux autorisés à la circulation pour déposer et reprendre les élèves venant en voiture, sera disponible prochainement. Le directeur proposera de le remettre via le courrier scolaire.

4.4 Développement durable

M. Poget informe que Mme Caroline Grand a été engagée par la Commune en tant que responsable de l'environnement, et qu'à ce titre elle est disponible en vue d'accompagner et de développer des actions avec les écoles.

4.5 Santé et bien-être

Pour revenir sur un sujet abordé lors de la précédente séance, M. Poget informe que dans le cadre de "manger sain" il a vu un outil sous forme de petits sacs thermiques contenant une notice diététique. Cela lui semble être une idée à creuser en vue de notre prochain débat relatif à l'éventuelle mise en place des "goûters sains".

Mme Moggio informe et regrette que l'exposition "Corps et mouvements" du SSJ ait été retirée par manque de budget.

Le directeur propose de mener une réflexion collégiale à ce sujet, et de faire le lien avec Sant"E"scalade qui s'inscrit dans le même axe. Il ajoute qu'il essaiera de mettre au prochain ordre du jour cette thématique et celle concernant le bilan du fonctionnement du présent CE.

La séance est levée à 20h00 et est suivie d'un apéritif.

Le prochain CE se tiendra le 23 février 2012